

la CARTE DECHETS



PARTICULIER ou PROFESSIONNEL, comment ça marche ?

A quoi sert ma carte déchets ?

La Communauté de communes du Guillestrois Queyras met en place sur son territoire (sauf les stations de Risoul 1850 et Vars Les Claux) une tarification à la consommation dite tarification incitative pour encourager tout un chacun à diminuer la quantité de déchets non recyclables produite en augmentant leur tri.



La carte déchets qui vous a été fournie vous permet d'ouvrir les conteneurs à déchets non recyclables (ordures ménagères). A chaque ouverture, votre dépôt de déchets non recyclables est, ainsi comptabilisé. Cette comptabilisation servira pour établir votre redevance l'année suivante.

Trions plus, payons juste !

Cette redevance déchets dite incitative permet de récompenser le geste de tri. Les conteneurs de tri ainsi que les composteurs publics restent et resteront toujours en accès libre.



Vous n'avez pas encore récupéré votre carte déchets ?

Vous devez faire votre demande de carte par mail à : tarificationincitative@comcomgq.com
 Votre carte pourra être récupérée à l'accueil de la Communauté de communes à Guillestre ou à Aiguilles. Vous recevrez un message dès qu'elle est disponible.

Une utilisation des plus simple !

Comme le sans contact, je pose ma carte déchets sous l'écran jusqu'à l'ouverture du tambour puis je jette mon sac de 30L.



Que faire en cas de perte ?

En cas de perte de votre carte déchets pas d'inquiétude ! Vous pouvez demander une seconde carte gratuite (à partir de la troisième, 5 euros par carte vous seront facturés). La Communauté de communes désactive la carte perdue et vous en crée une nouvelle. Attention les dépôts de déchets non recyclables réalisés avant la déclaration de perte seront comptabilisés ! Cette demande s'effectue sur le web usager <https://comcomgq.webusager.fr/>. Vous pourrez récupérer cette carte selon les mêmes modalités qu'indiqué plus haut.

Autres fonctionnalités du Webusager

Le Webusager est votre interface d'échanges avec la Communauté de communes. Il vous permet notamment de demander une seconde carte gratuite, un composteur individuel, de mettre en place un prélèvement automatique, de consulter vos dépôts, de télécharger votre facture, de porter réclamation en cas de problème.

Où trouver mon identifiant Webusager ?

Votre identifiant est indiqué sur votre facture déchets. ➡

Que faire en cas de changement de situation : achat, vente, succession, ... ?

Pour tout changement de situation, vous devez vous rapprocher du service des redevances de la Communauté de communes : redevance@comcomgq.com

En cas de vente de votre logement, vous devez restituer votre carte : l'envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous ou la déposer à l'accueil de la Communauté de communes à Guillestre ou à Aiguilles. Toute carte non retournée sera facturée 15 euros.

Vous êtes un professionnel ?

VOTRE ENTREPRISE EST DOMICILIÉE SUR LE TERRITOIRE :

- Votre carte déchets vous permet, comme pour les particuliers, d'ouvrir les conteneurs déchets non recyclables. Elle vous donne également accès aux 5 déchèteries du territoire (Guillestre, Aiguilles, Ceillac, Risoul et Vars).

- En cas de cessation d'activité, vous devez restituer votre carte : l'envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous ou la

Emetteur de la créance
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GUILLESTROIS
ET DU QUEYRAS BA ORDURES MENAGERES
BP 12
PASSAGE DES ECOLES
05600 GUILLESTRE
Téléphone : 04.92.45.04.62
Horaires d'ouverture : Tél du Lundi au Jeudi de 9h00 à 12h00
Mél : redevance@comcomgq.com

Comptable en charge du recouvrement
Centre des Finances publiques
TRESORERIE EMBRUN
BOULEVARD PASTEUR
CENTRE DE GESTION COMPTABLE D EMBRUN
BP 91
05200 EMBRUN
Téléphone: 04.92.43.00.56
Horaires d'ouverture : Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00
Mél : sgc.embrun-savines@dg.fip.finances.gouv.fr

Madame, Monsieur,
En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
38004	2023	63	

Adresse de paiement par Internet : www.payfip.gov.fr
Identifiant structure publique : 015854
Référence : _____

Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Logement : Prix en résidence (https://comcomgq.webusager.fr) - Voir Redevances Web/Usager						

TOTAL GENERAL, prélevé le 21/08/2023

A compter du présent avis, vous disposez d'un délai de :
- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées ci-dessous ;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.
Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

MOULIN M. Dominique Président de la CCGQ
Feuillet 1 sur 1

déposer à l'accueil de la Communauté de communes à Guillestre ou à Aiguilles. Toute carte non retournée sera facturée 15 euros.

VOTRE ENTREPRISE N'EST PAS DOMICILIÉE SUR LE TERRITOIRE :

- Vous pouvez demander l'accès aux 5 déchèteries du territoire (Guillestre, Aiguilles, Ceillac, Risoul et Vars) en contactant le service des redevances : redevance@comcomgq.com. Un extrait Kbis devra être fourni.

Une question sur le fonctionnement de la Tarification Incitative ?

tarificationincitative@comcomgq.com

Un changement de situation ou une question sur votre redevance ?

redevance@comcomgq.com

ou par courrier à : Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
33 Passage des écoles - BP12 - 05 600 GUILLESTRE

Pour plus d'informations ➡ ccguillestroisqueyras.fr